

Vous avez reçu un ordre d'évacuation en raison des incendies en cours ?

Votre branche professionnelle se mobilise et déclenche une **aide solidaire exceptionnelle***, financée par son fonds social, pour soutenir les salariés et leur famille.



2 000 €

PAR SALARIÉ



+ 500 €

PAR ENFANT À CHARGE



Pour accéder au formulaire de demande
et à toutes les informations utiles

<https://www.alisfa.fr/fonds-de-solidarite/>



BESOIN D'AIDE ?

Nous sommes à votre écoute.



Contactez-nous par email :

alisfa-demande@branche-hds.fr

* Être salarié(e) d'une entreprise relevant d'un contrat de prévoyance ou de santé conforme au régime conventionnel et souscrit auprès d'un Organisme Assureur Recommandé par la branche.